

Grille d'évaluation des projets
Appel 2018

	Projet
Acronyme du projet en quelques lettres :	
Pays	
Titre du projet :	
Porteur du projet	
Partenaire(s)	
Durée du projet :	
Montant demandé à la Wallonie :	
Budget total (avec le ou les cofinancements):	

Critères d'exclusion (analyse préalable par l'AWAC)	Oui/Non
Signature des déclarations d'engagement par <ul style="list-style-type: none"> • le porteur, • le ou les partenaires, • le ou les co-donateurs (déclaration contraignante, déclaration non contraignante) 	
Porteur basé en Wallonie ou Bruxelles Existant minimum depuis 7 ans Minimum 5ans expérience dans le domaine Gestion antérieure de projet d'un budget équivalent	
Partenaire(s) local(aux) Minimum 3 ans existence des partenaires importants Minimum 2 ans d'expérience d'un partenaire dans la zone et liens existants avec la population bénéficiaire	
Envoi du dossier mail dans les délais	
Envoi postal ou dépôt du dossier papier dans les délais	
Minimum 10% cofinancement	
Maximum 10% pour frais généraux de l'organisation porteuse, y compris frais de prestation du porteur et du personnel au Nord, notamment pour le suivi-évaluation du projet	
Minimum 60% du budget, hors frais généraux, pour dépenses dans le pays du Sud.	

Synthèse des actions similaires menées dans le pays ou la région fournie	
--	--

A	Pertinence du projet par rapport au programme de renforcement de la solidarité de la Wallonie avec les pays en développement face aux changements climatiques	/25
B	Pertinence du projet par rapport à la problématique visée	/15
C	Efficacité et faisabilité du projet	/30
D	Viabilité, durabilité, impact du projet	/15
E	Budget et rapport coût-efficacité du projet	/15
	total	/100

Remarques :

A.	Pertinence du projet par rapport au programme de renforcement de la solidarité de la Wallonie avec les pays en développement face aux changements climatiques	/25
A1	La proposition est pertinente par rapport à l'objectif de l'appel à des projets de développement durable en relation avec l'adaptation aux changements climatiques et/ou l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre	/5
A2	La proposition est pertinente à au moins une thématique spécifique : <ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation de l'agriculture familiale aux contraintes environnementales, accentuées par le réchauffement climatique (y compris les questions d'élevage, la lutte contre l'érosion des sols et la gestion de l'eau agricole), • La lutte contre la déforestation et la gestion des espaces forestiers (y compris les mangroves et la lutte contre la déforestation par l'optimisation ou la réduction de l'utilisation du bois de chauffe), • La gestion optimale de la ressource en eau, incluant la captation d'eau et l'assainissement des eaux usées. 	/10

A3	<p>La proposition répond aux autres priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer ou renforcer des capacités (2 points), • Contribuer aux besoins essentiels de la partie la plus pauvre de la population (2 points), • Impliquer des autorités nationales ou locales, de même que la société civile (2 points), • Valoriser les compétences wallonnes à disposition, (2 points), • Intégrer une approche genre. (2 points) <p><i>NB Les priorités liées à la durabilité sont reprises plus bas.</i></p>	/10
B.	Pertinence du projet par rapport à la problématique visée	/15
B1	<p>Clarté et bien-fondé du contexte et de la problématique à laquelle la proposition veut répondre.</p> <p>(si besoin, recopier ici la problématique visée)</p> <p>.....</p>	/3
B2	Description claire et pertinence du choix des bénéficiaires ciblés par la proposition (quantité, qualités).	/4
B3	Pertinence de l'objectif spécifique du projet par rapport à la problématique	/4
B4	Pertinence des résultats par rapport à l'objectif spécifique du projet	/4
C.	Efficacité et faisabilité du projet	/30
C1	Les activités proposées sont appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs et résultats escomptés.	/5
C2	Le plan d'action et le calendrier sont clairs, cohérents et réalistes (enchaînement logique des étapes).	/3
C3	<p>Les indicateurs d'atteinte des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont adéquats, précis, réalistes et leur choix est justifié. Ils se distinguent des indicateurs de résultats. (1.5 point). • leur mesure est réaliste et efficiente (1.5 point).. 	/2
C4	<p>Les indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont adéquats, précis, réalistes et leur choix est justifié (1.5 point). • leur mesure est réaliste et efficiente (1.5 point).. 	/2
C5	La méthode d'identification du projet a assuré la collaboration entre le porteur et ses partenaires.	/3

C6	Le processus d'identification a assuré l'ancrage local du projet (<i>participation des organisations et structures locales concernées et des bénéficiaires</i>)	/3
C7	Le système de suivi et de contrôle interne est clairement défini et des responsabilités sont attribuées Il tient compte des indicateurs. Il favorise l'implication des parties prenantes principales. Si nécessaire, une évaluation externe adéquate par rapport à la taille du projet est prévue et budgétisée.	/4
C8	Le niveau d'implication et de participation à l'action des partenaires et/ou des autres parties prenantes est satisfaisant. Les rôles et responsabilités sont adéquatement partagés. Des espaces collectifs de consultation et de décision sont prévus. La composition d'un Comité local de suivi est précisée et adéquate.	/2 /2 /1
C9	Clarté et qualité de l'analyse du risque et de sa gestion. Estimation correcte des risques. Stratégies d'atténuation adéquates.	/3
D.	Viabilité, durabilité, impact du projet	/15
D1	Les technologies sont appropriées, compatibles avec le système de valeurs locales et maîtrisables par les compétences locales	/2
D2	Le projet est susceptible d'avoir un impact socio-économique tangible sur les groupes cibles et bénéficiaires finaux (1.5 points). Il permet de développer ou renforcer des capacités (1.5 points)	/3
D3	Les résultats attendus de l'action proposée sont durables: <ul style="list-style-type: none"> • d'un point de vue institutionnel (<i>Existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action? Y aura-t-il une «appropriation» locale des résultats de l'action?</i>) ; • au niveau politique (<i>Quel sera l'impact structurel de l'action, va-t-elle se traduire par de meilleures lois, codes de conduite, méthodes, etc. ?</i>) ; • d'un point de vue financier (<i>Comment seront financées les activités une fois que la subvention prendra fin? Les filières créées seront-elles rentables ? Un financement à plus long terme des actions entreprises est-il assuré, notamment par le levier du marché du carbone , si pertinent ?</i>). 	/2 /1 /2
D4	Le projet est susceptible d'avoir un impact tangible positif sur l'environnement (réduction GES, qualité air, eau, sols, biodiversité...). Le cas échéant, il y a minimisation des impacts environnementaux négatifs.	/3

D5	Le projet est susceptible d'avoir des effets multiplicateurs (notamment probabilité de reproduction et d'extension des résultats de l'action, diffusion d'idées innovantes, diffusion d'informations...).	/2
E.	Budget et rapport coût-efficacité du projet	/15
E1	Les activités sont convenablement reflétées dans le budget (3.5 points) La justification du budget (mémoire de calcul) est claire et suffisante (2.5 points)	/6
E2	Le budget est équilibré (répartition personnel, investissement, fonctionnement...) La priorité est donnée aux ressources humaines locales (<i>justification adéquate des ressources non nationales sollicitées le cas échéant.</i>)	/3 /2
E3	Le montage de cofinancement est <ul style="list-style-type: none"> • précis (2 points) • réaliste (2 points) 	/4

Total = /100